



19 août 2010

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Concours de 2010 pour la promotion à la catégorie des administrateurs**

Modification

Paragraphe 6 a)

Remplacer le texte actuel par celui-ci :

a) Avoir effectué, à la date du 31 décembre 2010, au moins cinq années de service ininterrompu au Secrétariat, à l'exclusion, sauf dans les cas prévus au paragraphe 7 ci-après, des périodes de service accomplies dans des fonds ou programmes dotés d'une administration distincte;

* Date d'expiration : 31 décembre 2011.

